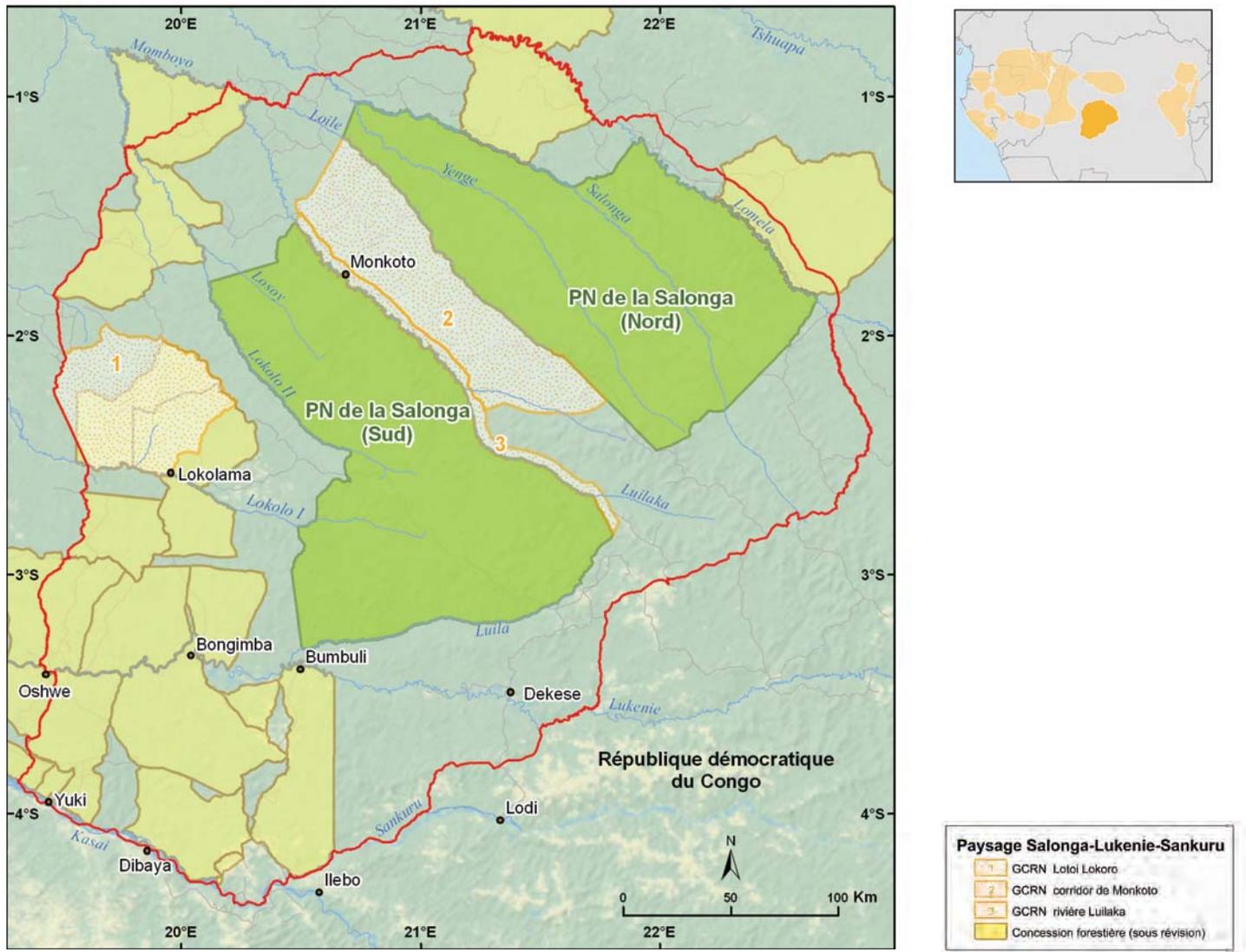


CHAPITRE 22

SALONGA-LUKENIE-SANKURU

Lisa Steel, Omari Ilambu, Gay Reinartz, Patrick Guislain, Robert Mwinyihali, Fiona Maisels, Emola Hashim, Désiré Rokoton-dranisa, Jack Etsa, Alfred Yoko, Alejandra Colom

Aménagement de l'affectation des terres



Sources : WWF, UMD-CARPE, OSEAC, FORAF, UICN, Tom Patterson, US National Park Service

Figure 22.1 : Macro-zones dans le paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru

Le paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru (SLS) couvre 104.144 km² de la région de la cuvette centrale en République démocratique du Congo. Il s'étend sur les quatre provinces de l'Équateur, du Bandundu, du Kasai Oriental et du Kasai Occidental. Il englobe le Parc national de la Salonga (PNS), parc forestier tropical au deuxième rang des plus grands au monde.

Les membres du consortium du paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru et d'autres partenaires collaborent avec le gouvernement de la RDC afin d'élaborer, de mettre en œuvre et de superviser un plan de l'affectation des terres cohérent pour le paysage basé sur la désignation de zones à utilisations multiples, ou macro-zones, et basé sur des plans de gestion connexes qui définissent

l'utilisation et l'administration des ressources. Les résultats visent à atténuer les menaces portant sur la biodiversité et sur les ressources naturelles du paysage tout en contribuant à l'amélioration des moyens de subsistance des habitants.

Lorsqu'en 2004 le consortium CARPE a initié ses activités dans le paysage, peu d'informations de base étaient disponibles excepté quelques résultats préliminaires d'inventaires biologiques effectués dans le Parc national de Salonga. Il n'y avait pas non plus de carte des voies et réseaux de communications qui aurait pu permettre de guider le processus d'élaboration de l'aménagement de l'affectation des terres. Le gouvernement de la RDC faisait certes la promotion de l'idée de l'aménagement de l'affectation des terres, mais sans méthodologie prescrite.

En quatre ans, le consortium et ses partenaires – avec le soutien technique de CARPE/USAID et du Service forestier américain (USFS) - ont fait d'importantes avancées permettant de définir un processus d'aménagement de l'affectation des terres pour le paysage SLS et d'initier son élaboration.

Le rôle principal de l'équipe de planification du paysage est de finaliser une stratégie pour le plan de l'affectation des terres et de superviser son

élaboration, son suivi et son adoption à l'échelle nationale. Les membres initiaux (2007) de cette équipe de planification comprenaient les membres du consortium CARPE, des représentants du Ministère de l'Environnement et de l'ICCN parmi quelques institutions. Des analyses préliminaires des expertises nécessaires à l'élaboration d'une planification du territoire ont révélé quelques lacunes parmi les membres de l'équipe. En conséquence, la décision a été prise d'intégrer dans l'équipe des représentants des Ministères de l'Agriculture, des Mines et de celui en charge des Infrastructures. D'autres ministères et types d'expertises pourront être intégrés dans le futur, sur une base permanente ou ponctuelle.

La participation des entités provinciales dans l'équipe de planification est encore en discussion et est compliquée par deux facteurs : (1) l'empiètement des frontières du paysage SLS sur quatre provinces, (2) les divergences d'opinions quant au rôle des gouvernements provinciaux dans le processus et la validation du plan de l'affectation des terres et l'attribution des terres. Cependant, les représentants de 3 des 4 provinces ont participé à la réunion de l'équipe de planification et ont aidé à l'élaboration de quelques éléments du plan de l'affectation des terres, notamment sur les conditions requises, les valeurs uniques, les objectifs et les critères de zonage.

Le consortium et ses partenaires ont déjà collecté une quantité considérable d'informations et de données sur le paysage SLS, y compris :

- *caractéristiques socioéconomiques* : études socioéconomiques dans 128 villages (18 % du total), analyses de la chaîne des produits.
- *caractéristiques écologiques* : inventaires biologiques de 59 % du paysage, inventaires des poissons d'eau douce et de la flore, quantification du carbone.
- *évaluation des capacités humaines* : ICCN, société civile et communautés locales.
- *caractéristiques spatiales* : administration, zone protégée, concession forestière, rivières, routes, villages, etc.
- *tendances* : changement du couvert forestier, commerce d'animaux sauvages (en cours).

L'élaboration et le succès de la mise en œuvre du plan de l'affectation des terres du paysage SLS dépendent de la pérennité de l'engagement des parties prenantes, chacune ayant des intérêts différents dans la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles. Une évaluation préliminaire des différents groupes de parties prenantes du paysage a révélé que ceux-ci n'avaient



Photo 22.1 : Embarcadère de Monkoto sur la rivière Luilaka.

pas les connaissances et les capacités requises pour participer à l'aménagement de l'affectation des terres. Dès lors une stratégie comprenant trois composantes a été mise en place pour améliorer la participation des intervenants : la création de plates-formes de consultation, le renforcement des capacités et la communication. Quelques exemples des trois composantes telles qu'elles se rapportent à des macro-zones et des groupes de intervenants spécifiques comprennent :

Équipe de planification du paysage : Cet élément représente une occasion de renforcer les capacités dans l'aménagement de l'affectation des terres et de fidéliser l'engagement d'un groupe d'intervenants multidisciplinaires et institutionnels, y compris les gouvernements provinciaux.

CoCoSi et PNS : L'ICCN a déjà créé une structure pour le PNS qui se prête à la planification. Il s'agit du Comité de coordination de site ou Co-CoSi.

Zones de Gestion communautaire des Ressources naturelles (GCRN) : Des commissions thématiques pour 113 villages et 55 «comités de gestion villageoise des ressources naturelles» ont été créés dans deux zones de GCRN – corridor Monkoto et Lotoi-Lokoro – avec des structures semblables pour une troisième zone, la rivière Luilaka. Ces structures ont reçu un renforcement des capacités et des informations sur une variété de sujets, y compris l'aménagement de l'affectation des terres, la gestion communautaire des forêts, la législation environnementale et les meilleures pratiques d'utilisation des terres et des ressources naturelles. Dans une des zones, un comité de gouvernance de la GCRN a été installé et rassemble des autorités locales et des représentants des villages pour la planification et le suivi de la gestion de la zone dans son entièreté.

Renforcement des capacités de la société civile : Une série d'ateliers a été organisée dans différentes zones du paysage par l'Institut africain pour le Développement économique et social (INADES). L'INADES est une ONG nationale qui investit dans le renforcement des capacités de la société civile afin que les communautés locales puissent répondre collectivement aux demandes du marché ou afin qu'elles puissent influencer en leur faveur les initiatives qui touchent leurs terre et leurs ressources naturelles.

Outils de communication : Une initiative récente du nouveau partenaire du consortium, l'«International Conservation and Education Fund» (INCEF), soutiendra l'élaboration et la mise en œuvre d'une campagne médiatique à l'échelle communautaire. Les communautés, et des par-

tenaires comme l'ICCN - de concert avec leurs homologues au niveau national - traduiront les menaces, les leçons apprises et d'autres renseignements dans un format à vocation locale et culturellement approprié. Les thèmes de cette campagne comprennent l'importance du PNS, la variole du singe, la promotion d'actions collectives, le commerce de la viande de brousse et le braconnage.

Malgré le succès des stratégies susmentionnées et les promesses qu'elles suscitent, la participation des groupes marginalisés comme les femmes et les Batwa a été insuffisante et de nouvelles stratégies sont nécessaires afin d'en assurer leur inclusion.

L'adoption du processus d'aménagement de l'affectation des terres au niveau national a été favorisée et discutée lors d'une série d'ateliers qui ont débuté par l'atelier intergouvernemental du plan de l'affectation des terres à grande échelle tenu en septembre 2007 et organisé par CARPE/USAID et USFS. Le Ministère de l'Environnement a tenu un deuxième atelier sur le processus du zonage forestier en mai 2008. Le gouvernement et les institutions comme la Banque mondiale ont depuis lors désigné les paysages (y compris SL) comme des sites pilotes pour l'aménagement de l'affectation des terres à grande échelle. Une équipe technique créée au Ministère de l'Environnement a pour tâche d'affiner davantage le processus, en ce y compris les étapes qui mènent à une reconnaissance officielle du plan.

L'équipe de planification comprend quelques institutions et personnes clés qui contribueront à favoriser l'adoption des plans de l'affectation des terres – en particulier le Directeur du Service permanent d'Inventaire et d'Aménagement forestier (SPIAF), un conseiller du Ministre de l'Environnement et des ministres provinciaux de l'environnement.

L'équipe de planification a préparé des propositions de valeurs uniques et de conditions requises pour le paysage SLS. Utilisant une stratégie de participation publique comme référence, ces propositions seront validées par une série de groupes d'intervenants allant des ministères nationaux et provinciaux aux organisations scientifiques et aux représentants de la société civile.

L'élaboration d'un plan de zonage du paysage est en cours. Lors de la première étape, le consortium a cartographié les unités d'affectation des terres existantes légalement reconnues qui totalisent 58 % du paysage, et qui comprennent le PNS (33.346 km² ou 32 % du paysage) et 21 concessions d'exploitation forestière (27.340 km² ou 26 % du paysage). Les résultats des inventaires biologiques et des enquêtes socio-économiques pour



Photo 22.2 : L'implication des autorités coutumières est essentielle dans la gestion des conflits de terroir.

établir les niveaux de référence et les résultats des consultations auprès des parties intéressées ont mené à l'identification de trois zones de GCRN potentielles qui totalisent 10.499 km² ou 10 % du paysage. Les limites de ces zones de GCRN seront ajustées par le biais de la cartographie participative avec des groupes communautaires.

L'analyse spatiale et des systèmes d'aide à la décision comme la modélisation Marxan permettent à l'équipe de planification et aux autres partenaires d'examiner différentes options de zo-

nage basé sur des tendances, existantes et prévisionnelles, de l'utilisation et de la gestion des ressources. Le processus tient compte des conditions biologiques souhaitées (persistance des processus écologiques, de l'habitat et des espèces) ainsi que l'amélioration des conditions de vie pour cartographier et prévoir les besoins agricoles futurs et identifier les zones les plus appropriées pour le développement économique (en tenant en compte des concentrations de population, de l'accès aux marchés et des possibilités de transport).

Activités humaines

Les habitants du paysage SLS proviennent en majeure partie d'une population homogène composée de sous-groupes de Mongo, deuxième groupe ethnique le plus important en RDC, bien qu'il y ait aussi de petits groupes de Batwa, de Ngombe et de Mbole. Selon une estimation, 180.586 individus se répartissent dans 716 villages et 4 villes. La densité de la population en dehors du Parc national de la Salonga est de 2,5 habitants par km².

Le faible nombre d'immigrants, estimé à 1,7 % de la population totale, ne prend pas en compte l'impact des résidents saisonniers et semi-permanents sur les ressources naturelles. Pendant la saison sèche, des familles de pêcheurs venant d'aussi loin que Mbandaka établissent des camps sur les bancs des rivières qui bordent le PNS. Les

camps de braconnage répandus dans le paysage sont souvent contrôlés ou habités par des chasseurs originaires de l'extérieur du paysage.

Toute la population ou presque du SLS dépend de l'exploitation des ressources naturelles. L'agriculture et la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL) représentent les activités les plus largement pratiquées auxquelles participent plus de 95 % des ménages du paysage. La chasse et la pêche représentent les troisième et quatrième activités les plus pratiquées, par plus de 75 % de la population.

Alors que l'agriculture demeure l'activité économique principale, les systèmes de transport sont fortement dégradés forçant les populations à se déplacer à pied, en bicyclette ou en pirogue. Comme les opportunités commerciales sont limitées dans le paysage et que les termes d'échange commerciaux ne sont pas favorables, les marchands doivent voyager plusieurs semaines pour atteindre leurs destinations, souvent en poussant une bicyclette chargée de leurs produits. Les économies d'échelle de ce genre de transport sont favorables aux produits les moins périssables ayant un taux de retour sur ventes par kilogramme plus élevé, c.-à-d. la viande de brousse par rapport aux produits comme le maïs. La production agricole a de plus périclité par une baisse de rendement due en partie aux maladies et au manque d'accès à de nouveaux cultivars et de nouvelles techniques agricoles.

Cependant, comme illustré au tableau 22.1, l'agriculture peut générer des profits considérables. Dans le secteur de Lokolama où la chasse pour le commerce de la viande de brousse a atteint une magnitude considérable, la culture des fèves a le potentiel de générer des profits financiers beaucoup plus importants encore. Les fermiers qui possèdent 0,25 hectare de terre générant au moins 100 kg pourraient vendre leur récolte localement



Photo 22.3 : Les crocodiles de la Luilaka ne sont pas à l'abri des activités de braconnage.

à des négociants pour au moins 145 \$ US. En termes de viande de brousse, cette somme se traduit par plus de 70 céphalophes bleus et presque 22 céphalophes rouges. Dans la région de GCRN du corridor Monkoto entre les deux secteurs du PNS, les produits qui ont une marge de profit potentielle comprennent le maïs ainsi que les champignons, le fumbwa (*Gnetum africanum*), le poisson, les chenilles et le copal (Rokotondranisa et al., 2006).

La chasse commerciale représente une menace pour la biodiversité du paysage et pour le

bien-être socioéconomique de ses communautés. Non seulement la vente de viande de brousse se situe en deuxième position des activités génératrices de revenus après l'agriculture, mais la viande de brousse constitue aussi la principale source de protéines pour de nombreuses communautés. La baisse continue du nombre d'animaux sauvages aura un impact sur les moyens locaux de subsistance marginalisant davantage des communautés qui luttent déjà pour survivre et menaçant plus immédiatement les populations les plus vulnérables comme les enfants et les personnes âgées.

Tableau 22.1 : Commerce de produits agricoles dans le paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru

Produit agricole	Unité	Prix/unité d'achat* \$	Destinations principales	Date	Collecte de données	Sources
Manioc	Sac de 80 kg	6,00 10,00 20,00	Monkoto (marché interne), Mbandaka (marché externe), Kinshasa (marché externe)	Juill. 06 - Août 06	Entrevues sur les marchés, avec des négociants et avec des groupes de producteurs à Monkoto (estimation rurale rapide participative)	Rokotondranisa et al., 2006.
Huile de palme	Contenant de 25 litres	7,00 8,00	Monkoto (marché interne), Mbandaka (marché externe)	Juill. 06 - Août 06		
Maïs	Sac de 60 kg	6,00 14,00 28,0	Monkoto (marché interne), Mbandaka (marché externe), Kinshasa (marché externe)	Juill. 06 - Août 06		
Fèves	Verre de 200 g Sac de 100 kg	0,29 (1,45/kg) 180,00	Lokolama (marché interne), Kinshasa (marché externe)	Mars 08 Juill. 06 - Août 06	Données recueillies lors des sondages sur le potentiel de production et de commercialisation des ménages	En partie de : Rokotondranisa et al., 2006.
Maïs	Seau de 10 kg	0,89	Local/Lokolama	Mars 08		
Arachides	Verre de 200 g	0,20	Lokolama (marché interne)	Mars 08		

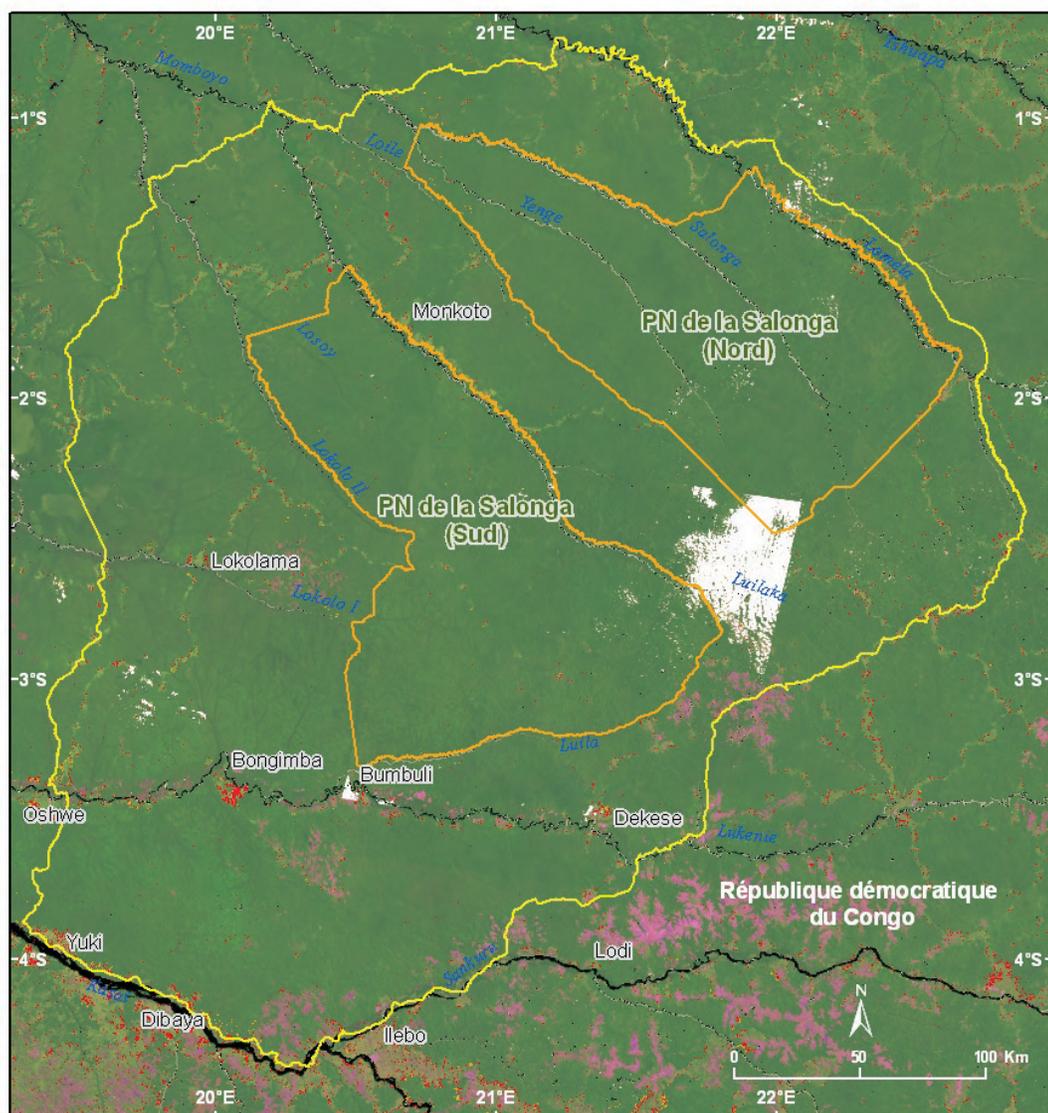
* Basé sur le taux de change du 1 \$ = 500 francs congolais

Tableau 22.2 : Commerce de viande de brousse dans le paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru

Espèces de viande de brousse	Unité	Prix/unité d'achat* \$	Destinations principales	Date	Collecte de données	Sources
1. Céphalophe rouge (<i>Cephalophus spp</i>) 2. Colobe de Thollon (<i>Piliocolobus tholloni</i>) 3. Céphalophe bleu (<i>Cephalophus monticola</i>)	Entier Entier Entier	6,60 3,80 2,00	Marché de Lokolama. Prix d'achat payé par le vendeur au marché, soit directement au chasseur, soit à une personne intermédiaire.	Nov. 07- Févr. 08	Études de marché	Base de données du paysage SLS du WWF. Analyse préliminaire des données de terrain.
1. Céphalophe rouge (<i>Cephalophus spp</i>) 2. Singe (colobe rouge, de brazza, black mangabey) 3. Céphalophe bleu (<i>Cephalophus monticola</i>)	Moitié Entier Entier	6,40 4,40 3,90	Marché à Ilebo, juste au sud des limites du paysage. Prix d'achat payé par le vendeur au marché, soit directement au chasseur, soit à une personne intermédiaire.	Nov. 07- Févr. 09	Études de marché	
1. Céphalophe rouge (<i>Cephalophus spp</i>) 2. Céphalophe bleu (<i>Cephalophus monticola</i>) 3. Monkey (colobe rouge, de brazza, black mangabey)	Moitié Entier Entier	3,40 2,10 3,00	Marché à Dekese. Prix d'achat payé par le vendeur au marché, soit directement au chasseur, soit à une personne intermédiaire.	Nov. 07- Févr. 10	Études de marché	
1. Céphalophe rouge (<i>Cephalophus spp</i>) 2. Céphalophe bleu (<i>Cephalophus monticola</i>) 3. Potamochère (<i>Potamocheirus porcus</i>)	Entier Entier Entier	13,20 2,80 20,50	Marché à Oshwe. Prix d'achat payé par le vendeur au marché, soit directement au chasseur, soit à une personne intermédiaire.	Nov. 07- Févr. 11	Études de marché	

* Basé sur le taux de change du 1 \$ = 500 francs congolais

Couvert forestier



Sources : SDSU, UMD-CARPE, NASA, SRTM, UICN, FORAF

Figure 22.2 : Image composite du satellite Landsat et déforestation entre 1990 et 2000 (en rouge) et entre 2000-2005 (en orange) dans le paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru

Tableau 22.3 : Couvert forestier et déforestation dans le paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru de 1990 à 2005

Superficie du paysage (km ²)	Superficie de la forêt			Déforestation			
	1990 (km ²)	2000 (km ²)	2005 (km ²)	1990-2000 (km ²)	1990-2000 (%)	2000-2005 (km ²)	2000-2005 (%)
104.205	101.570	101.198	99.177	343	0,37	264	0,26

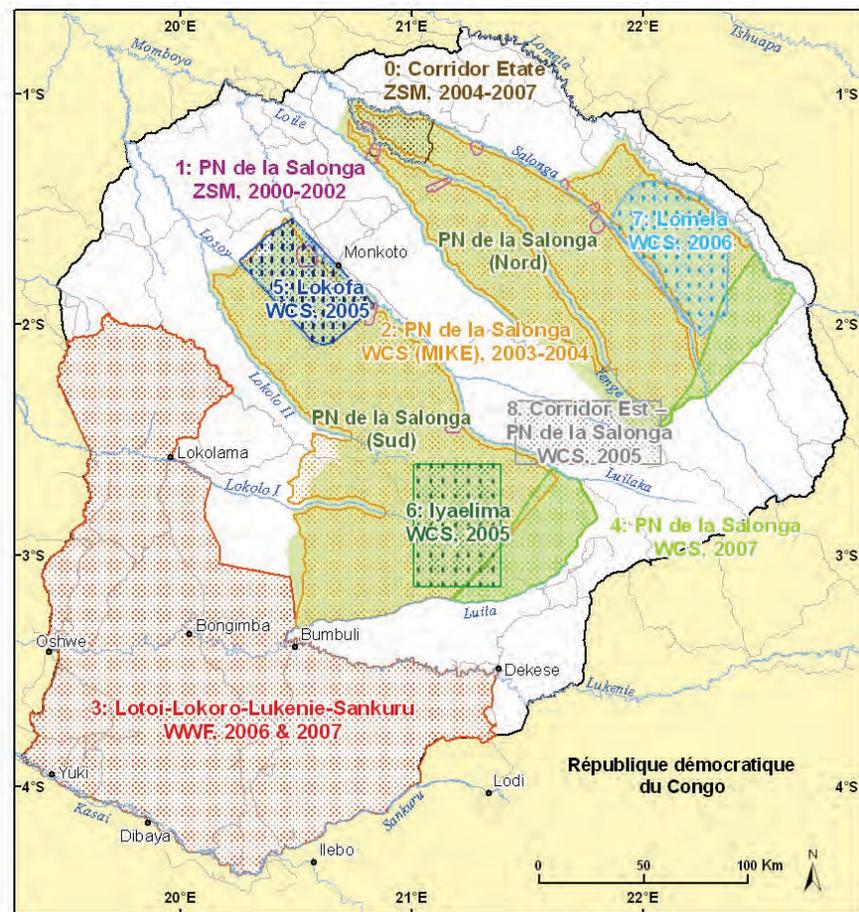
Les superficies de couvert forestier et les superficies de déforestation proviennent des données satellitaires Landsat et MODIS.

Sources : SDSU, UMD-CARPE, NASA.

La perte de couvert forestier dans Salonga-Lukenie-Sankuru, qui s'élève à moins de 0,4 % pour la période de 1990 à 2000, a surtout été limitée à l'expansion de l'agriculture autour des villages, des villes et le long des routes et des rivières. Une analyse a démontré que la majeure partie de la perte forestière, soit 97,8 %, s'est produite à une distance de 2,5 km de défrichement existant, ce qui indique l'absence de nouveaux villages et campements et l'absence de fragmentation de l'habitat qui y est associé.

Programme de suivi des grands mammifères et de l'impact anthropique

La superficie du paysage attribuée à des sociétés forestières est estimée à 25 %. Un suivi continu du changement du couvert forestier sera crucial pour inciter les sociétés privées et les représentants du gouvernement à réduire les pratiques destructives environnementales, y compris la construction excessive de routes, la destruction des voies navigables et l'expansion non contrôlée de campements forestiers.



Le paysage est d'une importance primordiale pour la survie à long terme du bonobo (*Pan paniscus*), l'un des quatre grands singes du monde. Des inventaires couvrant 60 % du paysage ont rendu compte d'une population importante de bonobos à travers le paysage. Leur distribution est souvent qualifiée d'«éparse» ce qui s'explique par la corrélation de l'habitat de nidification avec les zones de bas-fonds, la forêt de terre ferme avec la végétation pastorale de sous-étage de marantacées y est le siège d'une répercussion négative de la chasse (Reinartz et al., 2008). La population moyenne estimée de bonobos dans le PNS est de 14.880 individus (Grossman et al., 2008).

Les résultats des relevés MIKE (Blake, 2005) dans le Parc national de la Salonga, élément central du paysage, brossent un tableau pessimiste du statut de conservation de l'Éléphant de forêts (*Loxodonta africana cyclotis*). Un taux de rencontre de moins de 0,3 crotte par km est signalé, ce qui correspond à une population d'environ 2.000 éléphants seulement. Toutefois, des inventaires plus approfondis et ciblés montrent la présence et le rassemblement continu d'éléphants le long des habitats aquatiques et des bords. Si les populations d'éléphants sont protégées, leur nombre pourrait augmenter.

Sources : WWF, ZSM, WCS, MIKE, UMD-CARPE, OSFAC, FORAF

Figure 22.3 : Inventaires biologiques effectués dans le paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru

Photo 22.4 : Un indice de la présence des éléphants le long de la rivière salonga au lieu dit Bofula.



Intérêt particulier

L'information comme outil pour une meilleure gouvernance et une meilleure gestion des ressources naturelles

L'objectif stratégique du programme CARPE est de réduire le taux de dégradation forestière et la perte de biodiversité par le biais de l'augmentation des capacités de gestion locale, nationale, et régionale des ressources naturelles. Pour que les communautés locales assument la gestion dans les paysages ruraux comme Salonga-Lukenie-Sankuru, elles doivent être munies des outils pour ce faire, de la capacité à définir, à défendre et à mettre en œuvre leur vision de la gestion des ressources naturelles. Pour atteindre cet objectif, le WWF a établi en août 2007 un partenariat avec Avocats Verts, une ONG nationale de RDC, dont la mission est de protéger l'environnement et de défendre les droits des communautés locales. Les avocats de l'ONG Avocats Verts sont aussi fortement impliqués dans l'élaboration de la législation environnementale nationale.

Dans le cadre de ce partenariat, Avocats Verts était responsable de sensibiliser les communautés locales à la législation congolaise portant sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles. Ces connaissances acquises pourraient alors être utilisées afin de guider la prise de décision dans la gestion des terres et des ressources naturelles dans les régions communautaires. Travaillant avec quatre commissions thématiques composées de représentants des villages du corridor Monkoto, Avocats Verts a présenté et expliqué la législation de la RDC en ce qui concerne :

1. la conservation de la nature (exploitation de la faune, gestion et commerce, aires protégées) ;
2. les ressources halieutiques ;
3. les forêts (protection, zonage, classification et mode de gestion, etc).

Pour aider les membres de la commission pendant les débats et lors des comptes rendus dans leur village respectif, chaque participant a reçu deux guides juridiques : *Les Forêts de la RDC et La conservation de la nature, la protection de la faune, des ressources halieutiques et des forêts en RDC*. Des copies en Lingala et en format illustré du Code forestier de 2002 ont aussi été distribuées.

L'atelier a été une grande réussite pour les participants comme pour les facilitateurs. Avant l'atelier, la plupart des participants n'avaient que peu, ou prou, de connaissance de la loi congolaise. À la fin de l'atelier, les participants se sont rendu compte de l'illégalité de nombreuses pratiques actuelles, mais ils ont également conclu que

d'autres représentants du gouvernement, y compris l'ICCN, profiteraient beaucoup d'ateliers similaires.

L'intervention d'Avocats Verts a été particulièrement précieuse. Une remarque révélatrice, exprimée par plusieurs participants, a été que la présence d'Avocats Verts a renforcé la crédibilité de la présentation et de la discussion concernant les lois sur les aires protégées, particulièrement celles qui régissent les parcs nationaux comme Salonga. Les participants ont déclaré que si les mêmes présentations avaient été faites par l'ICCN, l'information aurait été mise en doute voire considérée comme un mensonge ou comme une tentative de manipulation.

Avocats Verts a aussi bénéficié des échanges lors de cet atelier, glanant d'importantes informations sur les systèmes traditionnels d'utilisation et de gestion des ressources naturelles par les communautés locales. Il faut souhaiter que ces informations puissent servir de base aux contributions d'Avocats Verts lors de l'élaboration en cours des décrets d'application pour la gestion et l'utilisation des ressources naturelles.

Les gouvernements nationaux, la communauté des bailleurs et les ONG internationales favorisent à juste titre la participation des communautés locales, la gestion décentralisée et le respect des normes coutumières. Les interactions entre les experts légaux et les communautés rurales mettent l'accent sur le besoin de dissémination et de discussion accrues des lois et des réformes légales potentielles. Les discussions pendant l'atelier ont montré que la gouvernance coutumière est souvent en contradiction avec la loi nationale. Un exemple frappant est illustré aux photos 22.7 et 22.8. Durant l'atelier, les chefs coutumiers portaient les emblèmes de leur rang sociétal, y compris des peaux et des dents de léopard, ainsi que des plumes d'aigle. Ils étaient surpris que la loi ne fournisse pas d'exemptions pour l'utilisation coutumière des espèces protégées. Dans un autre exemple, les communautés ou les clans «possèdent» traditionnellement des zones de pêche, chacune avec ses propres limites et règles qui en gouvernent l'accès. Cette propriété de fait contredit la loi nationale qui déclare que la pêche est accessible à tous. Cependant, les systèmes traditionnels basés sur l'accès limité sont susceptibles d'être les plus favorables à la durabilité et la gestion améliorée des ressources disponibles.



Photo 22.5 : Piroguier en attente de départ sur la rivière Luilaka.

Tableau 22.4 : Résultats des inventaires biologiques dans le paysage de Salonga-Lukenie-Sankuru

Inventaire	Nom du site	Date de l'inventaire	Organisation(s) en charge des inventaires	Nombre de km de parcours de reconnaissances effectués	Nombre de transects	Nombre de km de transects	
0	PNS : secteur d'Etaté	Déc. 2004 - 2007	ZSM	145,9	58	70,3	
0	PNS : zone de transect Etaté	Déc. 2004 - 2007		0	28	47,5	
1	PNS : Lokofa	Avr. 02		32,7	7	10,76	
1	PNS : Etaté	Nov. 00		17,8	5	7,5	
1	PNS : Beminyo	Avr. 02		12,5	4	2,75	
1	PNS : Isanga	Août 01		7	5	10	
1	PNS : Yongo	Nov. 01		9,9	8	8,83	
1	PNS : Ikolo	Déc. 00		10	6	9	
1	PNS : Bonima	Août 01		37,3	5	10	
1	PNS : Biondo-Biondo	Août 01		3	1	1,5	
1	PNS : Lotulo	Nov. 00		3	5	7,5	
1	PNS : Nkinki	Nov. 01		15,3	0	0	
1	PNS : Bekongo	Avr. 02		13,7	0	0	
2	PNS : secteurs nord et sud	Mai 03 – Juill. 04		WCS (MIKE)	1.727	130	130
3	Paysage SLS : Lotoi-Lokoro	Avr.-Juin 2006	WWF	82,5	Méthodologie de faible intensité utilisant une combinaison de parcours de reconnaissances guidés et non guidés. Seuls les parcours de reconnaissances guidés sont mentionnés ici.		
3	Paysage SLS : Lokoro-Lukenie	Juin-Juill. 06 ; Févr.-Mar207		67,5			
3	Paysage SLS : Lukenie-Sankuru	Oct.-Déc. 2006 ; Févr.-Avr. 2007		77,5			
4	PNS : bloc sud et, partie sud-est	Oct.-Déc. 2007	WCS	233	0	0	
4	PNS : bloc nord et partie sud-est	Oct.-Déc. 2007		270	0	0	
5	PNS : bloc de Lokofa	2005		583	55	76,6	
6	PNS : bloc de Iyaelima	2005		511	63	88,2	
7	PNS : bloc de Lomela	2006		515	68	95,2	
8	PNS : corridor est	2005		205	0	0	

* Signe de présence humaine : Index relatif du niveau de chasse pour les blocs dans lesquelles ont été observés des taux de rencontres de collets, de camps de chasse, rencontres directes avec des chasseurs et coups de feu. Voir Hart et *al.*, 2008 pour les définitions.

	Présence d'éléphants	Taux de rencontres de crottes d'éléphants (N/km)	Densité de crottes d'éléphants (N/km ²)	Présence de grands singes	Taux de rencontres de groupes de nids de grands singes (N/km)	Densité de groupes de nids de grands singes (N/km ²)	Densité de nids de grands singes (transect)	Signes de présence humaine (N/km)
	Oui	0,17 +/- 0,08		Oui	0,65 +/- 0,17			0,60 +/- 0,15
	Non	0		Oui	2,4 +/- 0,49	Non calculé	Non calculé	0
	Oui	2,7		Oui	2,3	55,1	275	0,65
	Non	0		Oui	1,5	37,7	160	0,53
	Oui	0		Oui	1,1	18,7	135	0
	Oui	3,3		Oui	0,4	10,5	10	0,1
	Oui	0,7		Oui	0,7	14,4	18,5	0
	Non	0		Oui	0,1	2,9	5,9	9,33
	Non	0		Oui	0	0	0	1
	Non	0		Non	s	0	0	3,4
	Oui	3,2		Non	0	0	0	0,53
	Non	0		Oui	0	0	0	0
	Non	0		Non	0	0	0	0
	Oui	0,29 impact humain faible (transects)	91,6	Oui	0,26 +/- 0,14	Non calculé	Non calculé	0,76 transect ; 1,00 parcours de reconnaissance -voyage (recce-voyage)
		0,28 impact humain élevé (transects)				Non calculé	Non calculé	
	Oui	1,4		Oui	0,44			0,3
	Oui	0,43		Oui	1,2			0,33
	Oui	0 (crottes observées seulement sur parcours de reconnaissance non guidés)		Oui	0,6			1,3
	Oui	0,14		Oui	0,32			1,5
	Oui	0,09		Oui	0,18			2
	Oui	Moyenne : 0,780	Aucune donnée	Oui	Effort total moyen : 0,954	29 (16-52)		Intermédiaire*
	Oui	Moyenne : 0,322	Aucune donnée	Oui	Effort total moyen : 1,950	55 (32-94)		Intermédiaire*
	Oui	Moyenne : 0,01	Aucune donnée	Oui	Effort total moyen : 4,821	90 (62-131)		Élevé*
	Oui	Moyenne : 0,206	Aucune donnée	Oui	Effort total moyen : 1,553	Aucune donnée		Intermédiaire*

(0) Reinartz *et al.*, 2008 ; 1) Reinartz *et al.*, 2006 ; 2) Blake, 2005 ; 3) Steel, 2007 ; 4) Maisels, F. pers. com. ; 5) Grossmann *et al.*, 2008 ; 6) WCS-DRC, IMU, 2006 ; 7 et 8) Hart *et al.*, 2008

Beaucoup d'autres contradictions ont été soulignées lors de l'atelier et ne seront résolues que par le biais d'une plus grande communication entre les législateurs et les communautés rurales. Toutefois, pour que les communautés puissent partici-

per en tant que partenaires égaux à ces débats, ils doivent d'abord posséder les connaissances et les outils nécessaires, qui comprennent l'information et une compréhension des lois ayant un impact sur leurs propres moyens de subsistance.



Photo 22.6 : La forêt offre des plaisirs inédits.

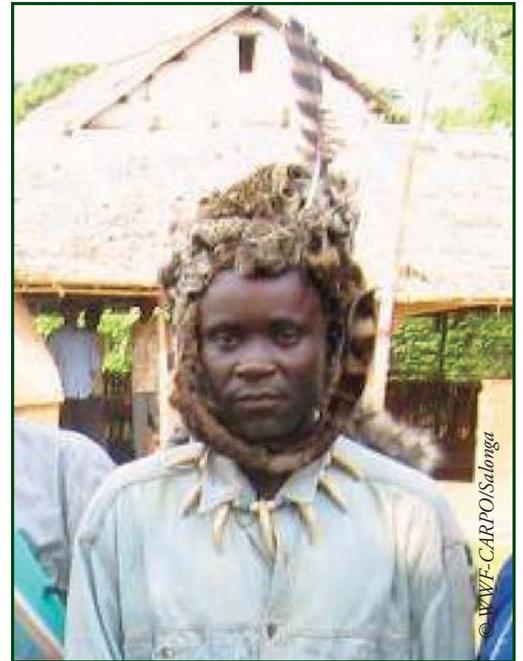


Photo 22.7. Chef portant un collier en dents de léopard, une coiffure en plumes d'aigle et des peaux d'animaux lors de l'atelier de 2007.



Photo 22.8. Rassemblement de chefs traditionnels portant des chapeaux en peau de léopard à Monkoto.